

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MAI 2023**

**Convocation adressée aux
Conseillers par courrier le :**

17 mai 2023

Effectif légal du Conseil : 23

Nombre de Conseillers :

En exercice : **23**

Présents : 16

Votants : 22

Résultats du vote :

Voix « POUR » : 20

Voix « CONTRE » : 1

Abstentions / blancs : 1

Transmission en Préf. , le
Publié, affiché, notifié, le

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 17 mai 2023 par Madame le Maire, Mme DEVALLÉE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice : Mme DEVALLÉE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice, M. LEBREC Michel, M. MAZET Franck, Mme GOURON Claude, M. DEVALLEE Victorien, Mme COMMUNAL Renée (arrivée à 21h10), M. FROGER David, M. ROBIN Xavier, Mme LABREVOIT Sandrine, M. BONZON Sébastien, Mme HENNEQUET - ANTIER Christelle, M. CHAMPION Pierre, M. LESAGE Mathieu, Mme DUBRAY Françoise, Mme DELALEUF Marie.

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. SIMONIN Denis donne pouvoir à Mme DEVALLEE Pascale
Mme. COMMUNAL Renée donne pouvoir à Mme FERRAND Claude
Mme BONZON Marie-Claude donne pouvoir à M. TARBE Patrice
Mme MERCIER Céline donne pouvoir à M. LESAGE Mathieu
M. LANDAIS Romain donne pouvoir à M. DEVALLEE Victorien
Mme ROUVRE Liliane donne pouvoir à Mme DUBRAY Françoise

Etaient absents excusés :

Mme Sophie CHASLES

Etaient absents non excusés :

Néant

Désignation du secrétaire de séance : conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marie DELALEUF a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,



DELIBERATION N° 37 / 2023

TARIF DU REPAS DU 14 JUILLET

Madame Claude FERRAND, adjointe déléguée aux finances, propose le tarif suivant pour le repas du soir à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet 2023.

REPAS DU SOIR aura lieu Cour de la Mairie (organisé par la Commune) :

- **16 € Adultes** dont les enfants à partir de 12 ans.
- **8 € Enfants** jusqu'à 11 ans inclus
- Pour les agents communaux, musiciens et conseillers municipaux (hors adjoints) : REPAS GRATUIT
- Pour les conjoints des agents communaux, des musiciens et des conseillers municipaux (hors adjoints) : REPAS GRATUIT
- Pour les enfants des agents communaux, des musiciens et des conseillers municipaux (hors adjoints) : REPAS GRATUIT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, **par 20 voix pour, 1 contre et 1 abstention** :

- **Approuve** le tarif 2023 pour le repas du 4 juillet

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Madame le Maire,
Pascale DEVALLÉE



(Handwritten signature of Pascale Devallée)